



## Le mouvement familial en quelques dates clés

De sa création à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, le mouvement familial, ses acteurs et son champ d'action ont connu de nombreux bouleversements en France. Son développement durant l'entre-deux guerres a entraîné la création du ministère de la Famille. Mais, si le gouvernement de Vichy ne lui a laissé que peu de libertés, la deuxième partie du XX<sup>ème</sup> siècle l'a mis au centre de l'actualité : l'UNAF et les UDAF sont créées en 1945 et deviennent officiellement les portes-paroles des familles dans les instances où sont prises les décisions qui vont impacter sur leur vie quotidienne. La famille est ainsi reconnue comme un véritable acteur économique et social.

Depuis, le mouvement familial a largement contribué à l'amélioration des conditions de vie des familles en France.

**1872** Les premières associations familiales sont créées. Les Associations Familiales Protestantes rassemblent principalement des familles nombreuses. Ces organisations débattent des problèmes d'éducation, cherchent à mutualiser leurs réseaux d'entraide et interpellent le gouvernement.

**1901** La loi autorisant les associations est votée. Désormais, le mouvement social se développe et se diversifie.

**1902** L'Abbé Viollot crée la première association familiale sans influence religieuse ou politique dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. À cette époque, deux types d'associations familiales se distinguent : le premier s'adresse à toutes les familles et base ses actions sur un réseau d'entraide. Le second a pour objectif de défendre les familles nombreuses auprès des pouvoirs publics et d'y apporter des revendications.

**1938** Le mouvement familial continue de se développer : il compte plus de 600 000 membres.

Cette année-là, une série de décrets reconnaît l'importance de la famille. Ses droits sont alors reconnus, définis et proclamés dans le code de la Famille. Mais, ce développement crée de nouveaux problèmes : la coordination du mouvement familial et sa représentation auprès des pouvoirs publics posent questions.

**1940** Le ministère de la Famille est créé. Il a pour but de défendre les droits des familles. Les associations familiales se regroupent au sein du Centre National de Coordination des associations familiales (CNAF).

**1942** Suite à la loi Gounot, le gouvernement de Vichy proclame le CNAF comme unique syndicat et interdit tout autre mouvement familial. Les associations qui ne souhaitent pas rejoindre ce syndicat œuvrent dans la clandestinité et rejoignent la résistance où elles jouent leur rôle d'entraide.

**1945** Le Général de Gaulle signe une ordonnance pour la création de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF). Il officialise alors la reconnaissance du rôle des familles dans la construction économique et sociale du pays. Ces unions doivent apporter une cohésion et devenir le porte-parole du mouvement familial.

**1975** Le gouvernement confirme le rôle de l'UNAF : représenter l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics et participer aux nombreux travaux des institutions. Le code de la Famille est également réformé durant cette année. La définition de la Famille s'élargit, la nationalité française n'est plus obligatoire et le mariage n'est plus une constante.

**1986** Les Unions Régionales des Associations Familiales sont créées (URAF).

**1989** L'UNAF adopte la Déclaration des Droits de la Famille qui est basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

**2005** L'UNAF fête ses soixante ans. Elle compte alors 7 500 associations adhérentes soit environ 800 000 familles.